



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LA POSSONNIERE

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**  
en application de l'article R.122.1 et suivant du code de l'environnement

La demande présentée par Madame et Monsieur les Gérants du GAEC DU PATIS, en vue de procéder à l'extension d'un élevage bovin d'une capacité de 45 vaches allaitantes et 100 vaches laitières, situé au lieu-dit « Le Patis Diard » à LA POSSONNIERE (49170) a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), autorité environnementale compétente, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

Le dossier ayant été reçu le 4 août 2009 et l'avis n'ayant pas été émis avant le 4 octobre 2009, il est réputé favorable.

Cet avis est rendu public par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'un mois se déroulera à la mairie de LA POSSONNIERE dans les semaines qui viennent.

ANGERS, le 19 OCT. 2009

Pour le préfet et par délégation  
le chef de bureau

Marie-Cécile LEPRETRE